

Préambule

Une petite centaine de FF :. et SS :. affiliés à une quinzaine de loges corses et continentales ont écouté et discuté les sept contributions proposées par des FF :. de Corse, de l'Ain et de Genève, depuis enrichies par des apports supplémentaires. De manière synthétique on peut en définir le fil conducteur comme étant une analyse à la fois « clinique » et « ésotérique » de la spécificité de l'engagement maçonnique. De l'héritage des grecs anciens à la Raison et l'esprit critique des Lumières en passant par la Renaissance, les concepts de libertés d'expression et de conscience sont l'assise de tout système politique caractérisé par la séparation des pouvoirs et l'expression démocratique de leur exercice garantie par la loi et la Constitution. A l'opposé, toute gouvernance de la cité en vertu de dogmes, imposés à la société civile comme impératifs de « vivre ensemble », implique l'uniformisation des pensées personnelles en une pensée unique et l'assujettissement de l'esprit critique à des vérités révélées promues indiscutables. Pour les laïques, il ne peut y avoir de liberté religieuse et à fortiori de liberté de conscience hors d'un État laïque, c'est-à-dire respectueux du pluralisme des convictions de ses citoyens. Quant à la démarche maçonnique progressive, assumée en toute conscience, elle s'inscrit dans le cadre formel d'un ordre initiatique et symbolique, qui tord chaque singularité en une conscience maçonnique globale a-religieuse comme a-politique, intemporelle, principielle et 4 universelle et qui soumet la liberté d'expression interne à la règle maçonnique. Ainsi, tout naturellement, le versant humaniste de la Franc-Maçonnerie libérale implique-t-il de ses adeptes un devoir « sociétal » de vigilance active à l'égard de toute atteinte audits concepts de liberté d'expression et de conscience dans la